

Délibération
Du Comité Syndical
Du 16 octobre 2025

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☒ sa publication sur le site internet du SITAC le 22/10/2025

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 21/10/2025

Id S2low : 062-256204033-20251016-D2_16_10_2025-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



D2 : Modification n°2 du PLU de la commune de Fréthun – Avis

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Autorité Organisatrice au titre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) pour l'agglomération urbaine du Calaisis, le SITAC est appelé de droit à émettre un avis sur l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme des communes situées au sein de son ressort territorial.

La compétence « documents d'urbanisme » ayant été transférée à l'agglomération à compter du 1^{er} décembre 2019 ; par courrier reçu le 02 septembre 2025, Madame la Présidente de Grand Calais Terres et Mers nous a transmis un projet de modification du PLU engagé par la commune de Fréthun.

Il vise à apporter des changements à des pièces réglementaires du PLU (le plan de zonage et le règlement), sans qu'il ne soit porté atteinte aux orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durables).

Il s'agit d'une modification de droit commun définie par les articles L.151-36 et suivants et L.153-41 à L.153-44 du code de l'urbanisme.

En l'espèce le projet de modification du PLU prévoit les évolutions suivantes :

- Reclassement d'une partie de la zone Nf en secteur Nfp en y permettant une emprise au sol des constructions de maximum 40% du terrain au lieu de 15%, ceci en vue de l'implantation d'un projet photovoltaïque ;
- Mise à jour des références des arrêtés relatifs aux nuisances sonores causées par les différentes infrastructures routières et ferroviaires présentes sur le territoire.

Considérant que les préconisations prévues au Plan de Déplacement Urbain sont respectées,

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **DECIDE** de donner un avis favorable à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fréthun.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,
Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le jeudi seize octobre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi neuf octobre.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Daniel DIWUY

Excusés :

Madame Patricia BASSET
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Madame Laurence LOUCHEZ, pouvoir à Fabrice MARTIN

Absents :

Monsieur Patrice CAMBRAYE
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX
Monsieur Laurent LENOIR
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Jacques MERLEN
Madame Maité MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT